

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

le mercredi 2 septembre 2020 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Wapalleria sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, Mme COURTILLET Jennifer, M. COSNARD Pierre, adjoints, M. MAUTALENT Hantz, Mme PION Christelle, Mme BRIFFARD Alexandra, M. BUCHER Hervé, Mme TABURET Sandrine, M. COLANGE Alain, Mme HAVET Justine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRUNEAU Christelle à Mme BRIFFARD Alexandra

M. DIAS FERREIRA Baptiste à Mme HAVET Justine

M. LECAT François à M. COSNARD Pierre

Mme RAYMUNDIE Raymonde à M. BRUNET Bernard

Absent excusé : M. LEMAITRE Pierre

Formant la majorité des membres en exercice.

M. MAUTALENT a été nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité des comptes-rendus des séances du 1^{er} juillet 2020 et du 10 juillet 2020.

A l'ouverture de la séance, M. le maire sollicite l'autorisation du conseil Municipal pour ajouter quelques points à l'ordre du jour à savoir

- BP 2020 / Décision modificative,
- Mission partielle d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la mise en sécurité de la Commune par vidéosurveillance extérieure,
- Dénomination d'un nouveau lotissement,
- Convention avec la Compagnie Genèse
- Achats de masques en tissu par groupement de commande / participation financière de la Commune

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité

1) Tarif repas cantine au 1^{er} septembre 2020

M. le maire présente la révision des tarifs pratiquée par la société Convivio, effective à partir du 1^{er} septembre 2020 et valable pour l'année 2020/2021. Le taux de révision appliqué est de 2.50 %. Il rappelle que le tarif actuel facturé aux familles est de 3.45 € et propose de fixer à 3.55 € le prix d'un repas à compter du 1^{er} septembre prochain.

Mme COURTILLET interroge M. le maire sur le tarif pratiqué par la Commune de MONTIGNY. M. le maire explique que le conseil Municipal de MONTIGNY a décidé de maintenir le prix de 3.45 € et précise qu'il ne s'agit pas des mêmes prestataires de restauration.

Ces explications entendues, le conseil Municipal décide, par 13 voix, de fixer à 3.55 € le tarif d'un repas de cantine à compter du 1^{er} septembre 2020.

Vote : 13 voix pour et 1 voix contre de Mme BRUNEAU qui n'est favorable qu'à une augmentation de 0.05 €.

2) LVP Gym – mise à disposition salle Wapalleria – réduction

M. le maire fait part d'une requête émanant de Mme MARTEL Liliane, présidente de l'association « LVP Gym », attirant l'attention des élus sur la situation de l'association dans le contexte de la pandémie du Coronavirus. L'essentiel des ressources de l'association proviennent des cotisations qu'elle perçoit chaque année de la part des adhérents, complétées par la subvention communale. Or, son activité, suite aux décisions gouvernementales, s'est interrompue de mars à juin 2020. Le bureau de l'association a donc décidé de réduire les cotisations 2020/2021 du trop versé pour les personnes n'ayant pu bénéficier des cours l'an dernier. Cette décision aura bien entendu un impact non négligeable sur la trésorerie de l'association. Aussi, l'association « LVP Gym » sollicite l'obtention d'une aide exceptionnelle sous la forme d'une réduction du loyer de la salle Wapalleria sur la prochaine saison.

M. le maire rappelle au conseil Municipal qu'une convention signée entre la Commune et l'association « Lvp Gym » prévoit le versement d'une participation annuelle de 300 € pour l'occupation de la salle Wapalleria pour y dispenser les cours de yoga deux fois deux heures par semaine.

Il ajoute que cette participation est justifiée par le coût d'exploitation de la salle (charges de personnel, électricité, chauffage, eau ...).

Au vu de ces éléments, M. le maire propose d'accorder une réduction de 50 % et de fixer par conséquent la participation 2020/2021 exceptionnellement à 150 €.

M. COSNARD pense que la salle Wapalleria devrait être mise à disposition de l'association gratuitement (comme la salle polyvalente). M. BRUNET souligne que les charges d'exploitation ne sont pas identiques entre les deux salles notamment en charges de personnel.

Après un large débat, M. le maire soumet cette décision au vote du conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, par 8 voix, de prêter gratuitement la salle Wapalleria à l'association « LVP Gym » aux créneaux habituels pour la saison 2020/2021. La convention de mise à disposition sera modifiée en ce sens.

Vote : 8 voix pour la gratuité (Mme BRIFFARD, M. DIAS FERREIRA, M. MAUTALENT, Mme PION, Mme TABURET, M. COSNARD, M. LECAT, Mme BRUNEAU)

6 voix pour une réduction de 50 % (M. BRUNET, Mme RAYMUNDIE, M. BUCHER, M. COLANGE, Mme HAVET, Mme COURTILLET).

M. le maire constate le vote mais également la rupture d'égalité entre les associations pratiquant des activités à l'espace Wapalleria.

3) Repas des aînés 2020

M. le maire explique qu'en avril dernier, il a consulté, comme chaque année, plusieurs traiteurs à l'aide d'un cahier des charges commun en vue d'obtenir des offres pour organiser le repas des aînés, le 1^{er} dimanche d'octobre, en espérant que le contexte sanitaire se serait amélioré. Les devis reçus ont été transmis, pour avis, aux membres de la commission « fêtes et cérémonies ».

Or, à ce jour, la situation sanitaire liée à la pandémie du Covid 19 ne permet toujours pas le regroupement de personnes pour ce type de manifestations en toute sécurité, d'autant que ce repas concerne les personnes de plus de 65 ans, considérées comme vulnérables face à ce virus.

Plusieurs alternatives sont évoquées :

- Report à une date ultérieure (en fonction de l'évolution de la pandémie)
- Bons d'achat ...

Mme PION précise qu'elle n'est pas d'accord pour délivrer un bon d'achat aux personnes de plus de 65 ans alors que les jeunes n'ont pas eu de compensation lors de l'annulation de la sortie Karting par exemple.

De plus, le spectacle de Noël des enfants prévu en décembre prochain ne pourra peut-être pas avoir lieu non plus.

Après divers échanges, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler le repas des aînés 2020 ainsi que le goûter 2020. Les colis seront exceptionnellement distribués dans la salle polyvalente avec respect des gestes barrières.

4) Choix du prestataire pour le colis des aînés 2020

M. le maire présente les offres concernant le colis et rappelle que celui-ci est destiné aux personnes de plus de 65 ans. Des formats « personne seule » et « couple » sont prévus. Plusieurs sociétés ont été consultées et une dégustation a été organisée avec les membres de la commission « fêtes et cérémonies ».

Sur proposition de la commission, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société VALETTE aux tarifs suivants : 22 € le colis « personne seule » et 30.90 € le colis « couple ».

Cette dépense sera imputée au c/6232 du budget 2020.

5) Compagnie Genèse / Convention de mise à disposition de la salle Wapalleria

M. le maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de la salle Wapalleria a été conclue pour y dispenser des cours de théâtre deux fois par semaine. La participation annuelle de l'association avait été fixée à 1000 €. Or, pour la saison 2020/2021, la Compagnie Genèse envisage de n'utiliser la salle qu'une seule fois par semaine. Aussi, M. le maire propose de réduire la participation et de la fixer à 500 € pour cette nouvelle saison.

Ces explications entendues, le conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise M. le maire à signer la convention modifiée en ce sens.

6) Budget 2020 / Décision modificative

Nous venons de recevoir les avis de sommes à payer émanant du Syndicat départemental d'énergie (SDE 76) concernant les travaux d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux rue du Haut de l'Ouraille (parties 1 et 2), projets inscrits au budget 2019 et repris dans les restes à réaliser 2020. Cependant, lors de l'élaboration du budget 2020, après concertation avec M. ANNE, trésorier, sur les nombreuses écritures nécessaires au paiement des factures, les restes à réaliser ont été diminués à tort et ne permettent plus de régler les situations en

cours. Aussi, il convient de modifier le budget 2020 en section d'investissement. M. le maire propose les écritures et transferts suivants :

Opération 71

C/2041582 + 30 888 €

c/21534 + 16 231 €

c/13158 + 23 559 €

Opération 75

c/2313 – 23560 €

Chapitre 041

c/13258 (recettes) + 3 467 €

c/21534 (dépenses) + 3 467 €

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier le budget primitif 2020 de la façon ci-dessus précisée.

7) Mission partielle d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la mise en sécurité de la Commune par vidéosurveillance extérieure

Un programme d'investissement concernant l'équipement de la Commune en vidéosurveillance extérieure est prévu au budget 2020. Une consultation sur la plateforme dématérialisée de l'ADM 76 a été effectuée sur les mois de juillet et août suivant les préconisations faites dans le diagnostic établi par la Gendarmerie. Deux offres ont été réceptionnées provenant des entreprises AVENEL et CITEOS.

Ces offres sont très détaillées et comprennent notamment les moyens mis en œuvre concernant le transfert des données. M. le maire précise que les élus n'ont pas les compétences techniques nécessaires pour analyser correctement ces offres et s'assurer de la bonne réalisation des travaux. Il suggère donc de missionner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour suivre ce dossier et apporter les connaissances nécessaires.

M. BUCHER demande si c'est l'assurance du bon fonctionnement des équipements par la suite.

M. BRUNET répond que cela limitera les risques. L'installation sera de toute façon garantie par l'entreprise retenue mais cela permettra de s'assurer en amont que le matériel choisi correspond bien aux attentes de la Commune, ce qui n'est pour le moment par exemple pas le cas sur les protections installées aux écoles notamment.

A cette fin, M. le maire présente en détail l'offre émanant de M. Jacques VAN TOL s'élevant à la somme de 3 800 € ht soit 4 560 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de M. VAN TOL qui assurera donc une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la mise en sécurité de la Commune par vidéosurveillance extérieure. M. le maire est autorisé à signer le devis correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au budget 2020 de la Commune.

8) CCICV (Communauté de Communes Inter Caux Vexin) - Achat de masques en tissu par groupement de commande – participation financière

Au plus fort de la pandémie COVID19, la CCICV a passé commande des masques sanitaires réutilisables via un groupement de commandes associant la majeure partie des 64 communes membres.

Comme convenu, la prise en charge du coût du premier masque distribué à l'habitant est assurée par la Communauté de Communes et celle du second masque par la Commune de résidence de l'habitant bénéficiaire.

Afin de régulariser cet achat, il est nécessaire d'établir une convention de financement entre la CCICV et la Commune précisant la quantité et le coût à charge de la Commune.

Les Vespaliens ont bénéficié de 2 152 masques à 2.43 € l'unité, dont 1 076 à la charge de la Commune. La somme due par la Commune à la CCICV est donc de $1\,076 * 2.43$ € soit 2 614.68 €.

Après avoir pris connaissance du bilan financier et de la convention proposée, le conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer ladite convention. La dépense correspondante sera imputée au budget 2020 en section de fonctionnement.

9) Dénomination d'un nouveau lotissement

La société « LES TERRAINS NORMANDS » représentée par M. DEMOULINS Alain vient d'obtenir un permis d'aménager par arrêté en date du 13 août 2020 pour dix lots à bâtir et voirie et espaces communs. Ce futur lotissement se situera chemin du Vert Galant.

Afin de pouvoir réaliser les divisions cadastrales, le cabinet AGEOSE, géomètre expert, sollicite la future adresse postale de cette opération.

Il convient donc de dénommer ce nouveau lotissement.

Diverses idées sont lancées par les élus.

Après discussion, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer ce nouveau lotissement : résidence « la clé des champs ».

Le numérotage des habitations suivra les numéros de lots indiqués sur le plan parcellaire.

Cette décision sera communiquée aux différents services (poste, fournisseurs d'énergie, d'eau, télécommunication, etc ...).

10) Compte-rendu des commissions

Commission « environnement »

La parole est donnée à M. COSNARD

- Avancement de la journée civique au samedi 19 septembre 2020 du fait du scrutin de l'élection législative partielle le dimanche 20 septembre 2020,
- Vol des jardinières et arbre arraché,
- Aménagements des massifs réalisés notamment devant l'école primaire,
- Passage du jury du concours des villes et villages fleuris le 8 septembre 2020,

- Etat déplorable des voiries de la RD 43.

Concernant l'entretien de la RD43, M. le maire rappelle que cette voie étant une départementale en hors agglomération la Commune ne peut intervenir. La maintenance est du ressort des services départementaux auprès desquels de nombreuses démarches ont été effectuées et sont encore en cours. Il précise qu'une réunion sur ce sujet est prévu avec la Direction des routes fin septembre 2020.

11) Questions diverses

→ M. le maire signale qu'une élection législative partielle se déroulera en deux tours prévus les 20 et 27 septembre 2020, ceci afin de remplacer M. BOUILLON Christophe, démissionnaire de ses fonctions de député depuis son élection en qualité de maire de Barentin. M. CORITON Bastien, son suppléant, ne souhaitant pas le remplacer, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Afin de tenir de bureau de vote, M. le maire établit avec les élus les différentes permanences.

→ M. le maire rappelle que la distribution des sacs poubelle et déchets verts se déroulera à la salle polyvalente les vendredi 4 et samedi 5 septembre 2020 et fait appel aux volontaires pour assurer ces deux permanences.

→ M. MAUTALEMENT réitère sa demande concernant l'élagage des arbres rue du hamelet, secteur des hangars. M. BRUNET répond qu'une opération d'aménagement étant en cours sur cette parcelle. Les hangars vont être démolis et les arbres abattus en même temps.

M. MAUTALEMENT pense qu'il faudrait envisager le changement de fournisseur des fleurs pour la saison 2021. Le rendu cette année n'étant pas satisfaisant.

→ Mme PION interroge M. le maire sur le retrait des chicane route de Montigny. M. le maire explique que celles-ci empêchaient le passage des engins agricoles. Une nouvelle réunion avec la Direction des routes est prévue prochainement.

Elle renouvelle également son signalement concernant l'absence d'éclairage public sur la moitié du lotissement « le clos des tilleuls ».

L'ordre du jour épuisé, la parole est donnée au public.

Interventions de :

- M. MEUDEC Joseph et M. TIRET Lionel concernant la réouverture de la sente rurale dite de l'église et le suivi du dossier en cours avec M. LESEIGNEUR Henri.
- M. GORIN Christian concernant l'établissement du nouveau planning de la salle polyvalente pour la saison 2020/2021.

La séance est levée à 21h30.